



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

4 AVR. 1990

691

Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE)

Nomination du suppléant du Directeur
 de l'OFAEE, Délégué du Conseil fédéral
 aux accords commerciaux, et d'un Ambassadeur

Vu la proposition du Département fédéral de l'économie publique
 du 23 mars 1990

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. Il est pris acte, avec remerciements pour les services rendus, de la démission de l'Ambassadeur Mario Corti, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux.
2. Monsieur Rolf Jeker, né en 1946, de Büsserach (SO), Docteur en économie de l'Université de St-Gall, actuellement Vice-directeur de l'OFAEE, est nommé en qualité d'Ambassadeur plénipotentiaire, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, suppléant du Directeur de l'OFAEE, avec effet au 1er juin 1990. Le traitement annuel, dans les limites de la classe de traitement Hors-classe V, se monte à frs. 167'020. Le lieu de résidence reste Berne.

	1989	1990
1	-	-
2	-	-
3	-	-
4	-	-
5	-	-
6	-	-
7	-	-
8	-	-
9	-	-
10	-	-
11	-	-
12	-	-
13	-	-
14	-	-
15	-	-
16	-	-
17	-	-
18	-	-
19	-	-
20	-	-
21	-	-
22	-	-
23	-	-
24	-	-
25	-	-
26	-	-
27	-	-
28	-	-
29	-	-
30	-	-
31	-	-
32	-	-
33	-	-
34	-	-
35	-	-
36	-	-
37	-	-
38	-	-
39	-	-
40	-	-
41	-	-
42	-	-
43	-	-
44	-	-
45	-	-
46	-	-
47	-	-
48	-	-
49	-	-
50	-	-



SOGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2

Berne le 23 mars 1990

3. Une allocation annuelle pour frais de représentation de frs 7'000.-- comme le prévoit, en faveur des Délégués aux accords commerciaux, l'ordonnance fédérale du 21 mai 1971, est accordée à M. Jeker.
4. Il est pris acte de ce que la somme mise à la charge de la Confédération pour l'achat de l'assurance se montera en définitive à frs. 15'857.--.
5. Monsieur Marino Baldi, né en 1941, de Muotathal (SZ), Docteur en économie de l'Université de St-Gall, est autorisé à se prévaloir du titre d'Ambassadeur plénipotentiaire dans l'exercice de ses fonctions actuelles avec effet immédiat. Le traitement annuel et l'allocation annuelle pour frais de représentation restent inchangés. Le lieu de résidence est Berne.
6. Le Département fédéral de l'économie publique est chargé d'aviser les intéressés.
7. La dernière phrase du communiqué de presse est biffée.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire:

Protokollauszug an:			
<input type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage			
Nr.	z.K.	Dep.	Anz. Akten
	X	EDA	8 -
		EDI	
		EJPD	
		EMD	
	X	EFD	12 -
	X	EVD	17 -
		EVED	
		BK	
	X	EFK	2 -
	X	Fin.Del.	2 -



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

0272.7

Berne le 23 mars 1990

Au Conseil fédéral

Nomination du suppléant du Directeur
de l'OFAEE, Délégué du Conseil fédé-
ral aux accords commerciaux,
et d'un Ambassadeur

1. L'Ambassadeur Mario Corti, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux et suppléant du Directeur de l'OFAEE, a annoncé sa démission avec effet au 31 mai 1990.
2. Il est proposé qu'il soit remplacé par M. Rolf J e k e r , 1946, de Büsserach (SO), Docteur en économie de l'Université de St-Gall, actuellement Vice-directeur à l'OFAEE, responsable de la Garantie contre les risques à l'exportation (GRE) et de la promotion des exportations (Hors-classe VI).
3. M. Rolf Jeker est particulièrement indiqué pour ce choix, compte-tenu de sa formation universitaire et de son expérience professionnelle. Il a été conseiller auprès de la Banque centrale de Zambie, notamment pour les négociations entre la Zambie et le FMI et la Banque Mondiale. Après quelques années à l'OFAEE, M. Jeker fut nommé Directeur exécutif auprès de la Banque africaine de développement. De retour à l'OFAEE, il prit la tête du Service du développement en tant que Chef de Division avant d'occuper ses fonctions actuelles. De plus, il négocie présentement au nom de la Suisse le statut de la Banque européenne de reconstruction et de développement. M. Jeker possède donc une profonde expérience

de la négociation économique, monétaire et financière internationale. Ses fonctions actuelles lui ont valu d'acquérir une connaissance détaillée de la politique économique extérieure, de l'économie d'exportation suisse et des instruments officiels de soutien dont elle bénéficie. M. Jeker a joué un rôle particulièrement important dans la mise sur pied des mesures d'assainissement de la GRE. Enfin, il a acquis au long de sa carrière l'expérience de la direction d'équipes de collaborateurs importantes.

4. Le titulaire sera mis au bénéfice de la classe de traitement Hors-classe V. Le traitement annuel est de frs. 167'020.--. Le montant de rachat de la caisse de retraite à la charge de la Confédération s'élève à frs. 15'857.--. Le Département fédéral des finances a donné son accord. L'entrée en fonction est prévue au 1er juin 1990.

Les investissements et les services sont devenus l'un des éléments dominants de la négociation économique internationale. On en voit la preuve avec la multiplication de la négociation d'accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements (APPI), notamment avec les pays d'Europe centrale et de l'Est, l'importance du volet "libre-circulation des services et des capitaux" dans la négociation européenne, et dans la négociation sur les services au GATT et les travaux de l'OCDE en la matière.

Dans ces conditions, il est proposé, d'entente avec le Département fédéral des Affaires étrangères, de nommer en qualité d'Ambassadeur M. Marino B a l d i, 1941, de Muotathal (SZ), Docteur en économie de l'Université de St-Gall, actuellement Vice-directeur à l'OFAEE, responsable du domaine des investissements internationaux, des transactions invisibles et du droit. Le titre d'Ambassadeur s'impose particulièrement en vue de direction par M. Baldi du Groupe de négociation no. 2 sur les

services et les capitaux dans le contexte des négociations sur l'Espace économique européen. M. Baldi possède une longue expérience de négociation dans ces domaines pour lesquels il a assumé des responsabilités internationales (Vice-président du Comité de l'OCDE du droit et de la politique de concurrence, Président du Groupe de travail sur les principes directeurs du Comité de l'OCDE de l'investissement international et des entreprises multinationales (CIME) et peut-être prochain Président du CIME lui-même, l'un des grands Comités de l'OCDE).

7. Cette nomination n'entraîne pas de modification de classe ni de traitement. Elle correspond à la nomination de "junior delegates" à laquelle le Conseil fédéral a déjà procédé autrefois à l'égard du Vice-directeur E. Moser et de MM. C. Sommaruga et Ph. Lévy respectivement. La nomination est effective à la date de la décision.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

W. Schmid

Annexe: Projet de décision
du Conseil fédéral

Extrait du procès-verbal à:

-DFEP 17 (SG 12, OFAEE 5)
-DFF 12 (SG 7, BFP 5)
-CFF 2
-DelFin 2

Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE)

Nomination du suppléant du Directeur
de l'OFAEE, Délégué du Conseil fédéral
aux accords commerciaux, et d'un Ambassadeur

Vu la proposition du Département fédéral de l'économie publique
du 23 mars 1990

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. Il est pris acte, avec remerciements pour les services rendus, de la démission de l'Ambassadeur Mario Corti, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux.
2. Monsieur Rolf Jeker, né en 1946, de Büsserach (SO), Docteur en économie de l'Université de St-Gall, actuellement Vice-directeur à l'OFAEE, est nommé en qualité d'Ambassadeur plénipotentiaire, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, suppléant du Directeur de l'OFAEE, avec effet au 1^{er} juin 1990. Le traitement de base, dans les limites de la classe de traitement Hors-classe V, se monte à frs. 167'020. Le lieu de résidence reste Berne.

3. Il est pris acte de ce que la somme mise à la charge de la Confédération pour l'achat de l'assurance se montera en définitive à frs. 15'857.
4. Monsieur Marino Baldi, né en 1941, de Muotathal (SZ), Docteur en économie de l'Université de St-Gall, est autorisé à se prévaloir du titre d'Ambassadeur plénipotentiaire dans l'exercice de ses fonctions actuelles avec effet immédiat. Le traitement annuel de base et le lieu de résidence restent inchangés.
5. Le Département fédéral de l'économie publique est chargé d'aviser les intéressés. La Chancellerie fédérale établit les actes de nomination (d).

Pour extrait conforme,

Le secrétaire:

PRESSEMITTEILUNG

Ernennungen bei der Direktion des Bundesamtes für Aussenwirtschaft

Der Bundesrat hat von der Demission des bisherigen Stellvertreters des Direktors des Bundesamtes für Aussenwirtschaft (BAWI), Botschafter Dr. Mario Corti, Delegierter des Bundesrates für Handelsverträge, Kenntnis genommen und ihm den Dank für die geleisteten Dienste ausgesprochen. Botschafter Corti hat einen wichtigen Posten in der Privatwirtschaft übernommen.

Als neuen Stellvertreter des Direktors des BAWI hat der Bundesrat Rolf Jeker, 1946, Dr.oec.HSG, von Büsserach SO, gewählt, und ihn gleichzeitig zum bevollmächtigten Botschafter und Delegierten des Bundesrates für Handelsverträge ernannt. Dr. Rolf Jeker ist zurzeit Vizedirektor des BAWI und verantwortlich für den Bereich Exportrisikogarantie-Exportförderung.

Vor seinem Eintritt in den Bundesdienst war er Berater der Bank von Sambia, vor allem für die Verhandlungen zwischen Sambia und dem Internationalen Währungsfonds und der Weltbank. Nach einigen Jahren beim BAWI wurde er zum Exekutivdirektor der Afrikanischen Entwicklungsbank ernannt. Anschliessend übernahm er beim BAWI die Leitung des Entwicklungsdienstes. Neben seiner heutigen Funktion vertritt er zurzeit die Schweiz bei den Verhandlungen über das Statut der Europäischen Restrukturierungs- und Entwicklungsbank.

Ferner hat der Bundesrat Dr. Marino Baldi, 1941, Dr.oec.HSG, von Muotathal SZ, zum bevollmächtigten Botschafter ernannt. Dr. Baldi ist Vizedirektor des BAWI und verantwortlich für den Direktionsbereich "Recht, Internationale Investitionen und unsichtbare Transaktionen". In dieser Eigenschaft wird Botschafter Baldi die im Hinblick auf die Schaffung eines Europäischen Wirtschaftsraumes (EWR) gebildete Verhandlungsgruppe "Dienstleistungen und Kapitalverkehr" leiten.

EIDGENOESSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT

Communiqué de presseNominations au sein de la Direction
de l'Office fédéral des affaires
économiques extérieures (OFAEE)

Le Conseil fédéral a pris acte avec remerciements pour les services rendus de la démission de l'Ambassadeur Mario Corti, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux et suppléant du Directeur de l'OFAEE, qui poursuivra sa carrière dans l'économie privée.

Pour lui succéder, le Conseil fédéral a nommé Monsieur Rolf Jeker, Dr. en économie HSG, 1946, de Büsserach (SO), Ambassadeur plénipotentiaire, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux et suppléant du Directeur de l'OFAEE.

Actuellement Vice-directeur à l'OFAEE, responsable de la Garantie contre les risques à l'exportation, M. Jeker a été conseiller auprès de la Banque centrale de Zambie, notamment pour les négociations entre la Zambie et le FMI et la Banque Mondiale. Après quelques années à l'OFAEE, M. Jeker fut nommé Directeur exécutif auprès de la Banque africaine de développement. De retour à l'OFAEE, il prit la tête du Service du développement en tant que Chef de Division avant d'occuper ses présentes fonctions. Actuellement, il négocie pour la Suisse le statut de la Banque européenne de restructuration et de développement.

Par ailleurs, le Conseil fédéral a autorisé M. Marino Baldi, Dr. en économie HSG, 1941, de Muotathal (SZ), à se prévaloir du titre d'Ambassadeur plénipotentiaire dans l'exercice de ses fonctions.

M. Baldi est Vice-directeur à l'OFAEE, responsable du domaine des investissements internationaux, des transactions invisibles et du droit. A ce titre, M. Baldi dirigera le Groupe de négociation sur les services et les capitaux dans le contexte des négociations sur l'Espace économique européen (EEE).

Nouvelle version

Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE)

Nomination du suppléant du Directeur
de l'OFAEE, Délégué du Conseil fédéral
aux accords commerciaux, et d'un Ambassadeur

Vu la proposition du Département fédéral de l'économie publique
du 23 mars 1990

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. Il est pris acte, avec remerciements pour les services rendus, de la démission de l'Ambassadeur Mario Corti, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux.
2. Monsieur Rolf Jeker, né en 1946, de Büsserach (SO), Docteur en économie de l'Université de St-Gall, actuellement Vice-directeur de l'OFAEE, est nommé en qualité d'Ambassadeur plénipotentiaire, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, suppléant du Directeur de l'OFAEE, avec effet au 1er juin 1990. Le traitement annuel, dans les limites de la classe de traitement Hors-classe V, se monte à frs. 167'020. Le lieu de résidence reste Berne.

